BAYEUX

POLICE MUNICIPALE

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

**ARRÊTÉ**

**N° SG2026-909**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes , qui aura lieu le **MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026**, il s'avère indispensable de réglementer temporairement la circulation dans lesdites rues afin d'assurer la sécurité des participants,

**ARRÊTE**

---

***Article 1er*** - La circulation de tous les véhicules automobiles et engins à deux roues sera interdite **le mercredi 25 novembre entre 18h00 et 19h00:**

– *Rue du Marché*
– *Rue Alain Chartier*
– *Rue Saint-Malo*
– *Rue Saint-Martin*
– *Rue Saint-Jean (partie comprise entre la rue Larcher et la rue aux Coqs)*
– *Rue Larcher (partie comprise Lambert Léonard Leforestier et la rue Saint-Martin)*

***Article*** 2 - La déviation des véhicules s'effectuera par les rues adjacentes.

***Article 3*** - La signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux.

***Article*** 4 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

***Article*** 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le cinq novembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté

VILLE DE BAYEUX (Calvados)

**Police municipale** - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - policemunicipale@mairie-bayeux.fr
**bayeux.fr**